

Les entreprises passées aux 35H ont plus fréquemment recours à la flexibilité externe du travail

March 23, 2000 at 12:00 AM EST

Les entreprises passées aux 35H ont plus fréquemment recours à la flexibilité externe du travail. 30 % des entreprises implantées en France ont recours, de façon régulière, au travail temporaire ; ce chiffre s'élève à 34 % pour les entreprises qui ont signé un accord sur les 35H et tombe à 17 % pour celles qui n'ont pas encore réfléchi à la réduction du temps de travail. Ce constat vaut également pour le recours au CDD.

Ces résultats, tirés d'une enquête réalisée pour Manpower dans le cadre du panel BVA/L'Usine Nouvelle regroupant 1 000 entreprises de 20 salariés et plus implantées en France, semblent indiquer que la réduction du temps de travail favorise le recours à la flexibilité externe.

Passage aux 35H : l'annualisation du temps de travail suscite l'intérêt des entreprises

La progression des entreprises dans le passage aux 35 heures est nette : 43 % d'entre elles sont aujourd'hui aux 35H, contre 17 % en 1999 et 7 % en 1998.

Ceci a un impact direct sur la perception de l'annualisation du temps de travail : alors que 71 % des entreprises la jugent difficile à mettre en œuvre et que seulement 39 % l'utilisent de façon régulière ou occasionnelle, 63 % la considèrent comme « une opportunité utile ».

Flexibilité du travail : les entreprises privilégient la facilité de mise en œuvre

En matière de flexibilité du travail, le CDD conserve la préférence des entreprises : 88 % d'entre elles y ont recours régulièrement ou occasionnellement. Les heures supplémentaires arrivent en deuxième position (75 % des entreprises les utilisent régulièrement ou occasionnellement), suivies par l'intérim (69 % d'entreprises utilisatrices régulières ou occasionnelles).

Ces deux dernières formes de flexibilité du travail sont celles qui sont perçues, par les entreprises interrogées, comme les plus faciles à mettre en œuvre.

Embauches liées aux 35H : 29 % sont des ex-intérimaires

L'impact des 35H sur la création d'emploi est positif pour la moitié des entreprises interrogées : 49 % d'entre elles estiment que la réduction du temps de travail va entraîner une augmentation de leurs effectifs.

Les embauches effectuées dans le cadre des 35H ont porté prioritairement sur des personnes au chômage (40 % des embauches), des intérimaires (29 %) et des CDD (20 %).

65 % des entreprises françaises rencontrent aujourd'hui des difficultés d'embauche, notamment sur des postes d'ouvriers pour les secteurs du BTP (dans lequel 95 % des entreprises connaissent des difficultés sur ces postes), du transport (81 %) et de l'industrie (77 %).

Pour plus d'informations, contacter :

Denis Pennel

Tél: 01 44 15 40 17